

## > **Présentation de l'action régionale en faveur de la stratégie maritime**

La Bretagne, bordée de ses 2700 kilomètres de côtes, forte de son histoire et riche de ses savoir-faire maritimes, dispose d'un précieux capital constitué par la mer et son littoral. La Bretagne tire de cette proximité une relation privilégiée avec la mer, avec toutes les spécificités qu'on lui connaît et reconnaît dans les domaines économique, culturel, identitaire ou naturel.

L'avenir et le développement de la Bretagne sont intimement liés aux dynamiques, aux événements qui impliquent le milieu marin et côtier, à l'état et à la disponibilité des ressources et des espaces maritimes et côtiers. Les activités maritimes sont ainsi des moteurs de l'économie régionale. Par conséquent, le développement économique de la Bretagne passe par une économie maritime dynamique et durable, s'appuyant sur l'innovation pour une meilleure valorisation des ressources marines et côtières, s'ajustant à la capacité d'utilisation des écosystèmes et des territoires, et contribuant à améliorer la qualité de l'emploi sur le littoral.

Acteur régional du transport maritime, sous pavillon français (95 % des navigants sont bretons), Brittany Ferries dont le siège social est à Roscoff, arme neuf bateaux qui génèrent un trafic annuel de 2,5 millions de passagers et de 19.000 camions à destination de l'Angleterre, de l'Irlande et de l'Espagne. Le portage des navires (Pont Aven, Armorique et Bretagne) est assuré par une société d'économie mixte SABEMEN dont le capital est détenu majoritairement par les collectivités locales au premier rang desquelles la région Bretagne, qui confie l'exploitation à une société par actions simplifiées, dont BAI es actionnaire majoritaire. La SAS Somabret loue ensuite les navires à l'armateur Brittany Ferries.

\*  
\* \*

Porteuse des intérêts de la Bretagne, consciente des enjeux induits par sa proximité avec la mer et soucieuse de promouvoir un modèle de développement durable à l'échelle de son territoire, la Région Bretagne a développé une politique ambitieuse en faveur de la mer et du littoral. Le défi en est de garantir l'attractivité et la vitalité des activités maritimes, portuaires et côtières déjà existantes, le développement de nouvelles économies maritimes, et cela sans compromettre les services rendus par les écosystèmes marins et le bien-être des Bretonnes et des Bretons.

Compte tenu de la complexité des domaines, des systèmes et des enjeux qu'elle aborde, une politique maritime ne peut se construire que dans la transversalité. C'est par essence une politique intégrée, devant par conséquent inclure une importante dimension stratégique mais aussi s'appuyer sur des orientations sectorielles par lesquelles elle se concrétise.

C'est dans cette logique que la Région a peu à peu construit sa politique maritime intégrée. Initiée par la définition de politiques stratégiques adoptées par le Conseil régional, telles que la charte des espaces côtiers bretons ou la stratégie portuaire régionale, cette dynamique a été renforcée par la formalisation de positions politiques portées au niveau national et européen. Ces interventions ont contribué à favoriser une meilleure prise en compte de la mer dans l'action publique, et à améliorer les politiques dans des domaines tels que la sécurité maritime ou la pêche.

Tout en poursuivant cette action stratégique, la politique maritime intégrée de la Région Bretagne s'est renforcée en 2010 par l'installation durable de la Conférence régionale de la mer et du littoral –qu'un décret de parution imminente prévoit enfin de confirmer dans l'ensemble des instances nationales de gouvernance - et par la révision des modes d'intervention directs de la Région. La constitution, au sein des services régionaux, d'une direction dédiée à la mer (la Direction de la mer, du développement maritime et du littoral) a permis de conforter ces actions à différentes échelles.

\*  
\* \*

Plusieurs programmes budgétaires de la Région sont immédiatement identifiables comme « maritimes ». Ainsi, les programmes 241 et 242 sont dédiés aux politiques de la pêche et de l'aquaculture, de la sécurité maritime, ainsi que les politiques stratégiques telles que la charte des espaces côtiers bretons. Le programme 531 est pour sa part dédié au développement des ports régionaux. Pour autant, ces politiques ne constituent bien évidemment qu'une partie de l'action de la Région concernant la mer, l'ensemble des politiques régionales y contribuant.

L'objectif de ce document de budget transversal « mer » est d'identifier et d'estimer l'ensemble de l'action menée par la Région Bretagne en faveur de la mer et du littoral.

Un tel exercice comporte des limites incontournables :

- Limites liées à la complexité de délimiter avec précision ce qui relève du domaine maritime : Si cela s'avère relativement facile pour la pêche ou les ports, l'exercice est plus délicat pour les autres activités économiques, dans la mesure où celles-ci sont classées par grands secteurs d'activités dans lesquels la mer n'apparaît pas distinctement, et où la plupart des entreprises ont des activités diversifiées pouvant pour partie seulement être liées à la mer. L'exemple des entreprises intervenant en sous-traitance dans le secteur de la construction navale illustre bien cette difficulté, dans la mesure où bien souvent elles travaillent aussi bien pour le secteur nautique que pour celui de l'automobile ou de l'agroalimentaire.
- Limites liées à la délimitation géographique : Si les actions en lien direct avec la mer sont aisément identifiables, il est plus difficile d'identifier les actions plus éloignées dans les terres mais pourtant déterminantes pour la mer, telles que les opérations concernant la qualité de l'eau situées parfois très en amont sur les bassins versants. Jusqu'à quelle limite vers l'intérieur des terres doit-on considérer qu'une opération, quelle que soit sa nature, est à prendre en compte, sachant que cette limite est différente selon la nature de l'opération ?
- Limites liées à l'inscription dans le temps des actions structurantes et à l'échelonnement de leur mise en œuvre souvent sur plusieurs années, avec des investissements pluriannuels.

Par ailleurs, l'action régionale en faveur de la stratégie maritime n'est pas qu'une action budgétaire. Une part importante de celle-ci passe par les décisions politiques prises, de l'animation et les dispositifs de gouvernance mis en œuvre pour influencer et améliorer l'action publique en faveur de la mer. La Conférence régionale de la mer et du littoral en est sans doute le meilleur exemple, mais on peut aussi mentionner les contributions de la Région à la mise en place d'une politique maritime européenne, sa participation à plusieurs associations comme l'AGLIA, l'ANEL ou la CRPM, dont la Présidence est assurée par la Bretagne.

## **> Objectifs de l'action régionale en faveur de la stratégie maritime**

L'analyse des politiques de la Région révèle que si l'investissement en faveur du secteur de la pêche et l'aquaculture, pilier de l'économie littorale, est important, l'action de la Région en direction de la mer se structure autour de politiques sectorielles dans des domaines tels que les ports, les énergies marines renouvelables, la recherche, l'enseignement et la formation, l'environnement, le tourisme. Si l'analyse de chacune des missions budgétaires permet d'aborder l'ensemble des actions menées par la Région en faveur de la mer, elle ne permet pas d'appréhender la transversalité ni de révéler les synergies qui existent entre l'ensemble de ces actions. C'est pourquoi ces dernières sont analysées à travers sept objectifs, qui constituent le socle de l'action de la Région Bretagne en faveur de la mer :

- 1. Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons**
- 2. Inscrire les activités économiques, maritimes et côtières dans une logique de développement durable**
- 3. Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime**
- 4. Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral**
- 5. Améliorer la sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière**
- 6. Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime**
- 7. Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement**

Pour chacun de ces objectifs, les actions sont recensées par mission budgétaire. Seules les actions les plus structurantes et les plus emblématiques sont développées. Cet exercice n'échappe pas au risque de redondance, une action pouvant apparaître dans plusieurs objectifs. Dans un souci de clarté, les actions ne seront donc développées qu'à un seul endroit tout en précisant les différents objectifs concernés.

## > Actions par objectifs

### 1) Inventer l'avenir maritime et renforcer l'ambition maritime des Bretons

La mer est un atout pour le développement de la Bretagne dans des domaines aussi variés que l'alimentation, les biotechnologies marines et les énergies marines, etc. Les retombées en termes de richesses et d'emplois peuvent être considérables si les opportunités sont saisies.

Pour autant, cet atout est également une responsabilité : s'agissant d'un « nouveau monde », il convient de mettre en œuvre un développement durable garantissant la préservation de cet extraordinaire capital que représente la mer.

La Bretagne est l'une des premières régions maritimes d'Europe ; observée et respectée elle est un acteur prépondérant et incontournable pour inventer l'avenir maritime de notre société.

La mer contribue à l'identité de la Bretagne et de sa population. Les enquêtes d'opinion réalisées lors de l'élaboration de la charte des espaces côtiers bretons, puis plus récemment celle menée auprès des jeunes sur les métiers de la mer, ont révélé le fort attachement de la population bretonne à la mer. Les Bretonnes et les Bretons considèrent la proximité avec la mer comme le principal atout de la Bretagne. Mais leur vision peut s'avérer très « esthétique » et très « terrestre », faisant la part belle aux paysages naturels et à un monde où les pratiques humaines revêtent essentiellement un caractère de loisir ou patrimonial. La valorisation de la mer par la Région doit en montrer toutes les facettes, faire partager les réalités de ses hommes, de ses métiers, de ses ressources.

Pour faire qu'un changement durable s'instaure dans le comportement de la population vis-à-vis de la mer, il est primordial de la sensibiliser, de l'informer et de la mobiliser pour qu'elle prenne conscience de l'importance de la mer pour l'avenir de la région, des menaces qui pèsent sur la mer et le littoral, et de la nécessité d'agir collectivement pour préserver ce patrimoine. L'identité maritime de la Bretagne impose de poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des Bretons à ces enjeux maritimes, pour qu'à l'avenir, ils soient perçus comme de véritables enjeux régionaux.

De nombreuses actions régionales participent de cet objectif.

*Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale :*

- A travers sa contribution à l'élaboration des documents d'urbanisme en tant que personne publique associée, la Région participe à la prise en compte de la dimension maritime des projets d'urbanisme en promouvant les démarches de GIZC. La Région soutient également ces démarches dans le cadre des contrats Région/Pays 2006-2012 (programme 101).
- Parce qu'une connaissance fine du territoire est un préalable, un pôle métier « mer et littoral » a été créé au sein de Géobretagne, lequel travaille actuellement à l'élaboration d'un référentiel de données commun à l'Etat et aux collectivités territoriales. Des données ont également été acquises, telles que la photographie aérienne de la partie terrestre du littoral breton (programme 102) et la couverture Litto 3D a également été mise en œuvre dans le Finistère.

*Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité :*

- Certains grands événements de la filière pêche et aquaculture sont accompagnés par la Région (programme 241) : la participation des professionnels au Salon de l'agriculture, l'organisation de salons comme le salon de la Conchyliculture à Vannes, Itechmer, ou encore la participation des professionnels lors de Tonnerre de Brest.
- La Région a mis en place le comité consultatif régional pour la pêche et l'aquaculture depuis 2011. Il réunit régulièrement les acteurs de ces filières et les élus afin de faire le point régulièrement sur les grands dossiers et sur l'action régionale. Il permet de faire émerger les nouveaux enjeux, et favorise la concertation (programme 241).
- La Région a mis en place et anime différents dispositifs de gouvernance nécessaires à la mise en œuvre de la politique régionale en faveur de la gestion intégrée de la mer et du littoral, tels que la conférence mer et littoral (programme 242. Action 242-I-2 « Contribuer à une nouvelle gouvernance de la mer et du littoral : assurer la concertation, améliorer la connaissance et animer le réseau d'appui »). L'appel à projet GIZC sur les territoires participe également de cette logique en favorisant la gouvernance locale maritime (programme 242) et permet par ailleurs de stimuler les projets innovants et précurseurs qui peuvent, par la suite, être repris dans des politiques plus sectorielles.
- Le lancement d'un appel à manifestation d'intérêt pour renforcer la culture maritime des jeunes au regard des activités qui s'exercent en mer est prévu en 2012 (Programme 242. Action 242-II-1 : « Promouvoir les métiers de la mer »).

*Mission VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous:*

- L'ambition maritime de notre région concerne également la recherche de l'excellence sportive. Aussi, au titre de sa politique sportive, le Conseil régional apporte son aide aux acteurs de la voile sportive (sportifs, ligue de Bretagne de voile, clubs, organisateurs de compétitions) afin de contribuer à la réussite sportive des compétiteurs de notre région (programme 751).

*Mission X – Relations avec les citoyens:*

- La Région envisage de faire du site internet intitulé « labretagneetlamer.fr » un portail transversal présentant sa politique maritime quels que soient les domaines d'intervention et qui exposera en particulier ses contributions aux questions maritimes et littorales européennes (programme 1002).
- La Région proposera également, à l'occasion des fêtes nautiques, des courses nautiques et des autres événements maritimes sur lesquels elle assure une présence, notamment lorsqu'ils ont lieu dans les ports régionaux de Brest, Lorient et Saint-Malo, une communication visant à renforcer l'ambition maritime des Bretonnes et des Bretons et à valoriser sa politique maritime (programme 1002).

## **2) Inscrire les activités maritimes et côtières dans une logique de développement durable**

Pour que la mer et le littoral restent attractifs et générateurs d'emplois, il est essentiel que les activités qui y sont pratiquées s'inscrivent dans une logique de développement durable, c'est-à-dire qu'elles soient économiquement viables, contribuent au développement local en proposant des emplois dans des conditions satisfaisantes, et réduisent leur empreinte écologique.

Cela concerne les activités portuaires, et de transport maritime, la construction et la réparation navale, la pêche, la conchyliculture et les autres cultures marines, l'agriculture littorale, l'halioalimentaire, les nouvelles économies maritimes (énergies marines et biotechnologies marines), les activités touristiques ainsi que toute activité directement liée à la zone côtière et à sa gestion durable.

Les actions suivantes contribuent à la réalisation de cet objectif.

*Actions dans le cadre des réponses régionales aux investissements d'avenir :*

Dans le cadre des appels à projets investissement d'avenir, le PRES "Université européenne de Bretagne" et le pôle de compétitivité Mer ont encouragé et coordonné les initiatives d'excellence dans le domaine des sciences et technologies de la mer. Pour répondre aux enjeux de l'océan du 21<sup>ème</sup> siècle des questions scientifiques majeures ont été identifiées par les chercheurs mais aussi par les industriels et les professionnels de la mer.

C'est ainsi qu'à Brest le LABEX Mer « océan dans le changement » réunit les meilleurs chercheurs en sciences et technologies marines pour répondre aux questions sur l'exploration et la valorisation de la biodiversité, le climat, les grands fonds océaniques, les échanges thermiques entre l'océan et l'atmosphère, les énergies marines... Il s'appuiera sur les équipements d'excellence Equipex IAOS : 15 plates-formes flottantes dans l'Océan Arctique pour suivre l'évolution de la banquise, Equipex NAOS intègre le réseau international Argo de 3 000 flotteurs profileurs pour observer les conséquences du changement climatique sur le fonctionnement des océans, Equipex CRITEX : parc national d'équipements innovants pour l'étude spatiale et temporelle de la zone critique des bassins versants, et Equipex CLIMCOR : enregistrements des variations du climat, en particulier au cours des derniers millénaires, dans les sédiments marins, les sédiments continentaux et les glaces.

A la station Biologique de Roscoff, le projet EMBRC-France est l'aboutissement du travail, mené par les stations marines, fédérant autour des approches et concepts de génomique, la communauté des biologistes marins en Europe. Les retombées attendues concernent la recherche et l'enseignement supérieur en biologie mais aussi l'innovation (agronomie, biotechnologies et chimie bleues) ainsi que le transfert des connaissances en biologie et écologie marines. EMBRC-France prépare l'intégration des trois stations françaises à l'European Marine Biological Resource Center (EMBRC), nouvelle infrastructure européenne qui réunit douze laboratoires européens de biologie marine.

La diversité des molécules marines, dont les propriétés commencent à peine à être entrevues, ouvre un champ de développement biotechnologique immense, IDEALG explore la valorisation des macroalgues avec 18 partenaires (organismes de recherche, centre technique et entreprises).

Le Pôle Mer, associé à Ifremer et aux industriels, a été un moteur dans la réponse à l'appel à projet IEED « Institut d'Excellence en Energie Décarbonnée ». France Energie Marine est un projet national dont le siège est à Brest et qui soutient des projets collaboratifs sur les énergies marines renouvelables, coordonne les sites d'essai en mer comme le site de Paimpol Bréhat ou le site estuarien en Aquitaine, et développe un centre de ressource et de formation pour le développement de la filière. Il est à noter que parallèlement, l'appel à projet « démonstrateurs » a retenu et financé trois projets labellisés par le pôle mer Bretagne : une éolienne flottante Winflo et deux hydroliennes Sabella et Orca.

Enfin, l'institut Carnot Ifremer-EDROME de Brest conduit des recherches dans le domaine de l'exploration et l'exploitation durable des ressources minérales, énergétiques et biologiques des océans qui sont hautement stratégiques et fortement concurrentielles. L'Institut regroupe les compétences reconnues dans des disciplines clés

en sciences et techniques marines et dispose de laboratoires et moyens d'essais propres et originaux (bassin d'essai, caissons hyperbares) et ont accès aux moyens d'intervention à la mer (navires, engins plongeurs...).

*Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale :*

- La Région apporte, tout d'abord, un soutien aux projets contribuant au développement des activités maritimes dans le cadre de sa politique d'aménagement du territoire et de solidarité. Ainsi, dans le cadre de l'enveloppe 2 des contrats Région/Pays 2006-2012 (programme 101), ce sont plus de 30M€ de crédits d'investissement et près de 2M€ en fonctionnement qui ont été programmés sur des projets maritimes (port de Roscoff, port de Saint Cast, ...). Le prisme du soutien régional présente une grande diversité. Ainsi, sont accompagnés des projets relevant du nautisme, que ce soit tant dans le domaine de la filière de construction que dans le développement de la plaisance. La Région apporte également son soutien au développement des bases nautiques. Des projets relatifs au développement de la pêche et de la conchyliculture sont également contractualisés. Un soutien régional à des projets économiques, notamment conchylicoles est également apporté via le Contrat Région/Cap Atlantique (programme 101).
- Par ailleurs, la Région développe également une politique spécifique en faveur des îles bretonnes. Ainsi, le Contrat Région/Association des Îles du Ponant pour le développement durable des îles (programme 101), dotée d'une enveloppe de 3,4M€ pour la période 2009-2012 est l'occasion de soutenir des projets oeuvrant pour le développement des activités maritimes et côtières. La politique sociale du logement (programme 104) participe également aux côtés de la politique territoriale au développement du parc de logements sociaux sur les îles. Le numérique est également un facteur de développement des territoires insulaires. Ainsi, dans le cadre de sa politique d'aménagement numérique (programme 103), la Région participe au déploiement de points de visioconférences, notamment sur les îles. La Région soutient également via sa politique relative aux projets numériques innovants, et en lien avec sa politique de santé et d'aménagement du territoire, des projets relatifs au développement de la télémédecine sur les îles. Enfin, par le déploiement des usages numériques, les îles peuvent elles aussi s'inscrire dans les réseaux sociaux (programme 103).

*Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité :*

- Le pôle Mer Bretagne est un acteur majeur des stratégies initiées par la Région dans le domaine des énergies marines, des biotechnologies marines, du nautisme et du naval, ou encore dans les activités dites traditionnelles, de la pêche et de l'aquaculture, toujours en recherche d'innovations. Les projets de démonstrateurs : Winflo : projet d'éolienne flottante, Sabella et ORCA projets hydroliens ont été labellisés par le pôle Mer Bretagne. Les produits issus de ces projets d'envergure seront installés sur les sites d'essais. L'hydrolienne « Sabella » sera immergée dans le passage Fromveur (entre Ouessant et Molène) et ORCA au large de Paimpol-Bréhat. Le projet Winflo permettra de concevoir et réaliser un produit industriel (plate-forme, nacelle éolienne, ancrage) adapté au domaine océanique qui sera mis sur le marché. Pour la pêche et la conchyliculture on peut citer EFFICHALUT, TACTIPECHE, PERLE, COGEPECHE sur la valorisation des produits ou encore OPTIPROPULSEURS (AGLIA) . (programme 214).
- Pour soutenir l'acquisition de bateaux d'occasion pour les pêcheurs bretons en manque de financement, la Région en partenariat avec Oséo a élaboré un dispositif de garanties d'emprunts. Cet outil a été étendu aux conchyliculteurs sur des dépenses d'investissements. (programme 220)
- La Région a construit avec la Chambre Régionale des Métiers et de l'Artisanat un plan spécifique en faveur du nautisme pour développer cette activité source de création d'emplois pour le territoire. Cet accompagnement se décline par des aides aux entreprises (innovation, investissements matériels, recours au conseil, participation à des salons notamment le Nautic à Paris) ou de l'animation de filière (réseau consulaire Métier et portail Nautisme notamment). (programme 224)
- Dans le cadre du soutien aux filières, la Région accompagne Bretagne Pôle Naval notamment pour son rôle structurant sur la question des Energies Marines Renouvelables où elle fédère le positionnement d'un grand nombre d'entreprises bretonnes. Elle finance également l'agence Bretagne Développement Innovation (BDI) dont l'action dans les domaines de la construction et de la réparation navale, les énergies marines renouvelables, le nautisme, l'algoculture et plus généralement les biotechnologies marines représente 20% de son activité . (programme 226)
- Dans le cadre de la déclinaison de la Nouvelle Alliance agricole votée en juin 2011, la Région mobilise des moyens qui contribuent à l'amélioration des pratiques agricoles notamment par une meilleure maîtrise du foncier et une optimisation de son usage par la signature de conventions avec l'EPF et la SAFER. Ainsi, dans les projets de territoire algues vertes sont constituées des réserves foncières qui jouent un rôle dans la limitation des fuites d'azote et permettent de contribuer à la qualité environnementale de la zone littorale tout en ne pénalisant pas la dynamique économique des exploitations.
- L'ensemble du programme 241 « développer le secteur des pêches maritimes et de l'aquaculture », qui se concrétise essentiellement via le Plan d'action 2011-2014 et le Plan Régional de Développement des Ports de Pêche, participe à cet objectif:
  - Garantir la pérennité et la performance du tissu productif (flotte, aquaculture, mareyage et transformation). En particulier, on peut noter le travail important mené depuis 2010 pour la création d'un fonds d'investissement à la pêche qui devrait voir le jour en 2012. Egalement, la prise en compte des

conséquences de la crise des mortalités ostréicoles par une évolution des dispositifs d'intervention vers la diversification des cultures en 2012.

- Soutenir la performance économique technique environnementale et sanitaire de la place portuaire, par exemple via l'animation du Plan régional de développement des ports de pêche, ou encore par la vaste concertation des acteurs des places portuaires bretonnes et de la filière qui devrait aboutir en 2012.
  - Conforter la transmission et l'installation des jeunes, ce qui contribue au maintien de l'emploi maritime en Bretagne
  - Accompagner les projets structurants et collectifs au bénéfice des professionnels par l'accompagnement des projets collectifs des structures professionnelles
  - Animer l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux
- La Région soutient les actions qui contribuent à l'amélioration des conditions de travail et à la prévention des accidents professionnels dans le secteur maritime (exemple : convention avec l'Institut Maritime de Prévention) (programme 242).

#### *Mission V – pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie :*

- L'affirmation de la vocation maritime de la Bretagne passe par le développement des ports bretons. Ainsi, conformément aux objectifs définis dans la stratégie portuaire régionale, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée régionale en 2010, la Région met en œuvre des projets de développement ambitieux, soit en tant que maître d'ouvrage des infrastructures et autorité concédante des ports dont nous avons la propriété (Brest, Lorient et Saint-Malo), soit en participant au financement des opérations faites sur les autres ports régionaux. (programme 531)
- La logique de développement durable est un souci constant dans chacune des opérations de maîtrise d'ouvrage faites par la Région, dont certaines financées par le FEDER au titre en particulier de l'Objectif 2 « Mettre en œuvre une gestion intégrée du littoral et des zones portuaires », de l'Axe 3 « Valoriser les atouts exceptionnels de la Bretagne dans le domaine maritime, dans une perspective de développement durable du littoral ». La Région a également inscrit cette préoccupation dans les nouveaux contrats de concession. Les délégataires doivent obtenir la norme ISO 14001. (programme 531)
- C'est dans le même objectif que la Région a initié l'élaboration d'une charge régionale des dragages qui a été adoptée par la conférence de la mer et du littoral lors de sa réunion de juin 2011 et donc le plan d'action est en cours de mise en œuvre.
- La Région développe une politique d'accueil sur ses 3 ports en permettant aux associations d'accueil de pérenniser leur financement et en aménageant des locaux là où ils font défaut : à Brest et à Saint Malo. La Région réhabilitera en 2012 les anciens locaux du Bureau Central de la Main d'œuvre, situés sur le port de commerce, afin d'y créer un Pôle social Maritime. Ce pôle permettra de regrouper en un lieu unique les services et associations qui viennent en aide aux marins. Il manifeste la volonté de la Région de soutenir l'accueil des marins en escale dans les ports dont elle est propriétaire. (programme 531)
- La Région a initié un projet structurant de développement du port de Brest qui répond à un double objectif. En premier lieu ce projet doit faciliter la croissance des trafics en dotant les accès et chenaux de nouvelles caractéristiques bathymétriques plus adaptées aux futures tailles des navires. Dans le même temps, en construisant des quais adaptés, en renforçant l'accès maritime du polder, le projet de développement dotera le port de Brest d'une capacité d'accueil des industriels du secteur des Energies Marines Renouvelables. Cette future capacité d'accueil est d'ores et déjà intégrée aux offres que les industriels de l'éolien offshore ont remis à l'Etat dans le cadre de l'appel d'offre éolien offshore de 2011. (programme 531)

#### *Mission VI - Pour une exemplarité environnementale :*

- Les énergies marines représentent une formidable opportunité pour notre région : opportunité économique pour les entreprises de nos filières et l'emploi, notamment maritimes, opportunité territoriale et d'aménagement pour l'ensemble de nos côtes bretonnes, opportunité écologique vis-à-vis de la lutte contre les gaz à effet de serre et enfin opportunité sociale compte tenu de la dynamique de projet partagé et du lien qu'elle crée. A cet effet, la collectivité mobilise tous les leviers susceptibles d'accompagner ce développement, en participant activement aux exercices de planification, en mobilisant fortement les acteurs des territoires ou en proposant d'accueillir, par le biais de nos principales infrastructures, des technologies, des sites d'essais, de démonstration, ... tout ce qui permettra d'inscrire la Bretagne au premier rang des régions en matière d'énergies marines. A ce titre, l'appui de la collectivité au développement des sites d'essais et de démonstration, à l'instar de la participation accordée au projet hydrolien sur le site de Paimpol-Bréhat, est un élément concret de cette ambition. (programme 612)

#### *Mission VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines :*

- La Région a mis en place un plan d'action sur 3 ans (2011-2013) dédié à l'avenir des bateaux du patrimoine au 21<sup>e</sup> siècle. Il s'agit d'une aide au développement et à la modernisation de ce secteur économique, ainsi qu'une incitation forte à la valorisation et à la démocratisation d'accès des publics à cet héritage commun. (programme 811)
- Les travaux de restauration du patrimoine navigant sont également l'occasion d'accompagner les professionnels des chantiers navals dans leur mission et de faire valoir auprès des publics, propriétaires et gestionnaires des savoir-faire et une technicité bien spécifiques. (programme 811)

- Afin d'organiser et structurer les filières touristiques qui contribuent au développement de la filière nautique, le Conseil Régional accompagne les programmes d'actions conduits par Nautisme en Bretagne, l'Association des Ports de Plaisance de Bretagne et le réseau des ports qui accueillent des croisières. La Région accompagne également les diagnostics « ports de plaisance propres ». (programme 812).
- La Région contribue à la modernisation de l'offre et des services touristiques dans les communes littorales : soutien à la modernisation des hébergements, des équipements de loisirs dans un objectif de tourisme durable. Elle permet également d'accompagner les centres nautiques dans leur modernisation, équipements qui contribuent à la découverte du milieu marin et donc au respect de l'environnement. (programme 812).

### **3) Promouvoir la formation et les passerelles au profit de l'emploi maritime**

Il s'agit de remettre l'Homme au cœur des relations que la Bretagne entretient avec la mer. Pour cela, le développement de l'enseignement maritime, dans toutes ses dimensions et à tous les niveaux scolaires, est essentiel, dans un contexte porteur avec des effectifs d'élèves en hausse. Il s'agit d'améliorer la connaissance que peuvent avoir les élèves bretons du monde maritime, de donner la possibilité aux jeunes de se former aux métiers de la mer, et d'offrir aux salariés des passerelles entre les différentes filières maritimes.

La Bretagne, à travers le CPRDF, les investissements en faveur des établissements d'enseignements maritimes (4 lycées maritimes, ENSEM de St Malo, universités, CEFCM...) et d'autres actions spécifiques, s'attache à conforter sa place de territoire de référence en matière de formations maritimes de tous niveaux.

Elle joue un rôle fort pour fédérer tous les acteurs des différentes branches du secteur maritime autour de thématiques communes, comme l'attractivité des métiers de la mer ou encore les passerelles entre professions maritimes.

Les actions suivantes contribuent à la réalisation de cet objectif.

*Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité :*

- La Région soutient des manifestations en faveur des métiers de la mer visant à développer une approche collective et à valoriser les passerelles. En outre l'appel à manifestation d'intérêt contribuera à mieux faire connaître les métiers de la mer auprès des jeunes. (programme 242)

*Mission III - Pour une formation tout au long de la vie permettant une sécurisation des parcours professionnels :*

- Dans le cadre du Programme Bretagne Formation, des formations certifiantes sur les métiers de la pêche, de la navigation et du nautisme sont proposées à des demandeurs d'emploi souhaitant se qualifier et améliorer leur insertion professionnelle. (programme 312)
- Dans le cadre du dispositif Chèque Force, la Région a habilité le CEFCM pour la mise en œuvre de modules de formation de courte durée dans les domaines pêche, mer et aquaculture à destination des demandeurs d'emploi souhaitant compléter ou renforcer leurs compétences professionnelles. (programme 311). Plus globalement, en matière de formation, le conseil régional participe au financement et à la gouvernance du Groupement d'intérêt Public CEFCM
- Le contrat d'objectif « Pêche et cultures marines » signé entre la Région, l'Etat et les représentants professionnels a défini plusieurs axes de travail : développer l'attractivité du secteur en améliorant les conditions de travail (prévention et sécurité en mer) ; développer les passerelles entre les métiers pour faciliter la mobilité professionnelle ; favoriser la coordination et la mutualisation des moyens en faveur de la formation. (programme 312)
- La Bretagne est à ce jour l'unique région mettant en place un pôle métiers de la mer dans ce cadre. Ce pôle permet de découvrir de façon pratique les métiers en activité. (programme 331)
- La Bretagne est la seule Région à proposer, dans le cadre des Olympiades des métiers, d'un espace de promotion des métiers liés à la mer (programme 331)

*Mission IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde :*

La quasi-totalité des programmes opérationnels de la mission IV, qui a pour objectifs généraux de développer une éducation de qualité ouverte sur la recherche et sur le monde, prévoient des actions qui bénéficient à l'enseignement maritime et aux lycéens des quatre lycées maritimes bretons.

- La construction d'un nouveau lycée permettra d'accueillir dans de bonnes conditions les formations maritimes du lycée professionnel de Saint-Malo. Les études de maîtrise d'œuvre seront lancées en 2012 pour un démarrage des travaux début 2013. Cette construction préfigure le premier élément de ce qui pourrait à l'avenir être un campus de formation maritime sur Saint Malo. En parallèle, des études de maîtrise d'œuvre seront également lancés pour l'extension de l'internat du lycée professionnel maritime du Guilvinec pour ne citer que ces 2 importants chantiers. La mise en place des EMAT fin 2012 permettra également de mieux répondre aux besoins de maintenance des équipements immobiliers des lycées publics maritimes. (programme 421)
- La Région permettra à chaque élève inscrit dans une formation navigante de disposer d'un vêtement à flottabilité intégrée (VFI). (programme 442)

- La Région, au-delà de l'application de l'ensemble des dispositifs mis en place dans les lycées, porte une attention particulière aux demandes des quatre lycées maritimes notamment pour les équipements pédagogiques (simulateurs machines ou pont) qui permettent de maintenir à jour les outils essentiels pour ces enseignements qui délivrent à la fois des diplômes mais aussi des brevets professionnels. Ces brevets permettent aux lauréats d'accéder aux métiers spécifiques de la conduite d'un navire, pêche ou commerce. Le montant moyen annuel, depuis 2004, des équipements pédagogiques qui ont bénéficié aux quatre lycées maritimes est de 300 000 €.
- Les actions éducatives présentées par les lycées maritimes sont tournées vers leur activité professionnelle et vers la découverte du milieu maritime et aquacole, la préservation de la ressource. Quelques actions culturelles sont menées soit avec une structure culturelle ou de découverte du patrimoine. Quelques partenariats à l'étranger ont été menés par le passé (Islande, Espagne, coopération avec le Sénégal) mais restent difficiles pour ces lycées à mettre en place. A noter une action particulièrement intéressante, celle sur le partenariat mené sur la sécurité en mer avec les pêcheurs du Sénégal menée entre 2007 et 2009 par le lycée d'Etel.
- Dans le cadre de l'articulation entre la politique régionale de soutien à la recherche et celle relevant de la mer, la totalité des dispositifs votés au titre du programme 461 intègre la thématique de la mer comme une priorité majeure. Chaque année, les dispositifs ASOSc (appropriation sociale des sciences), ARED (allocation de recherche doctorale), SAD (attractivité et post-doctorats), Bretagne FP7 (Programme Cadre pour la Recherche et le Développement Technologique de l'Union Européenne) comme le CPER 2007-2013 et les chaires internationales mobilisent des moyens financiers conséquents. Ainsi, en 2011, on comptabilise près de 810 k€ affectés pour de nouvelles opérations liées à la politique mer dont notamment 19 projets de doctorats et 6 post-doctorats. En 2012, une enveloppe de 720 k€ est d'ores et déjà prévue au budget afin de financer, notamment dans le cadre du LABEX mer, une chaire internationale, entre 9 et 13 allocations de recherche doctorale et 5 post-doctorats. Les autres appels à projets lancés par la Région Bretagne pourront voir émerger de nouvelles opportunités sur le secteur de la mer qu'il conviendra d'accompagner financièrement.

#### **4) Maîtriser l'urbanisation, le foncier et promouvoir de nouvelles formes d'urbanisation, d'architecture et de circulation sur le littoral**

Il est essentiel de combiner les actions réglementaires et incitatives pour freiner les dynamiques foncières et l'artificialisation du littoral, pour promouvoir de nouveaux référentiels en matière d'urbanisation et de circulation sur le littoral et garantir « l'accès à la mer » pour tous.

Les actions suivantes contribuent à la réalisation de cet objectif.

##### *Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale :*

- Fortement engagée en faveur d'une gestion économe du foncier, nécessaire à la préservation des terres agricoles et à la protection de la biodiversité, spécialement dans les zones littorales soumises à une forte pression, la Région intervient dans le cadre de l'élaboration des documents d'urbanisme (programme 102). Ses contributions permettent de promouvoir de nouvelles formes urbaines, plus respectueuses du milieu maritime. Elle est également engagée fortement aux côtés de l'établissement public Foncier de Bretagne, qui permet d'offrir à toutes les collectivités, notamment aux plus petites communes, les moyens de mettre en œuvre des politiques foncières adaptées aux enjeux de gestion durable du littoral.
- Dans le cadre des Contrats Région/Pays (programme 101), la Région soutient des projets de requalification portuaire, la reconversion de sites militaires navals ainsi que la mise en valeur de nombreux sites maritimes à des fins de préservation du patrimoine naturel, de développement et d'attractivité touristique...
- Au titre de la politique de soutien aux îles (programme 101), la Région participe au développement des capacités d'ingénierie, notamment à travers sa contribution au fonctionnement de l'association des îles du ponant. A ce titre, elle finance notamment un poste de chargé de mission de développement durable, qui apporte aux communes insulaires les conseils permettant de concevoir des projets d'aménagement répondant aux enjeux spécifiques des îles.

##### *Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité :*

- En lien avec la politique régionale sur la nécessaire réduction de l'artificialisation du foncier, la Nouvelle Alliance agricole donne des moyens d'action supplémentaires pour maintenir une activité agricole sur tout le territoire y compris en zone littorale où la concurrence entre usages est la plus forte. (programme 231)

##### *Mission VI - Pour une exemplarité environnementale :*

- Les principes d'un aménagement durable et équilibré de notre territoire prennent une dimension particulièrement importante en zone littorale, qui subit de fortes pressions démographiques mais également de fortes pressions sur le milieu naturel et les ressources disponibles. Une attention particulière est portée sur les formes d'urbanisation et les principes d'aménagement sur ces zones très fragiles à travers les dispositifs Eco-FAUR2 et BRETAGNE QUALIPARC. C'est le sens que la collectivité donne à son instruction des projets qui soumissionnent aux différents appels à projets ou demandes d'agrément, en zone littorale notamment. C'est également les principes de l'action spécifique que l'on retrouve sur la zone littorale à travers les chartes des



Parcs Naturels Régionaux ou projets de PNR sur le volet « urbanisme » de ces documents stratégiques, dont on mesure l'impact immédiat sur l'équilibre des usages en zone littorale, à travers des projets d'aménagement concertés. (programmes 613 et 621)

*Mission VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines :*

- Afin de concilier développement touristique, activités de production et préservation du littoral, dans le cadre de l'Acte 2 du Schéma Régional du Tourisme en cours de finalisation, un travail sera conduit, en lien avec les collectivités, sur les politiques foncières et d'urbanisme dans les zones les plus fragiles que sont les zones littorales. (programme 812)

## **5) Améliorer la sécurité maritime (sauvegarde de la vie humaine et la gestion des risques environnementaux en zone côtière)**

D'une manière générale, de la sécurité des navigations dépendent à la fois la sauvegarde de la vie humaine en mer et la limitation des pollutions maritimes. La pratique de la pêche professionnelle et l'augmentation de la fréquentation des espaces côtiers maritimes par les plaisanciers posent la question de la sécurité des personnes en mer, aussi bien en termes de formation, d'application des règlements, que de moyens d'intervention. De même, la proximité avec l'une des plus grandes routes maritimes et la fréquentation de ses côtes font de la Bretagne l'une des régions les plus exposées au risque de pollution marine. La responsabilité de ce domaine incombe à l'Etat. Malgré cela, l'intervention des collectivités territoriales est systématiquement sollicitée en situations de crise ou de lutte contre les pollutions.

Les actions suivantes contribuent à la réalisation de cet objectif

*Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité :*

- La Région apporte un soutien à la Société Nationale de Sauvetage en Mer et elle assiste les communes et groupements de communes pour la préparation à la lutte contre les pollutions maritimes, en particulier dans le cadre de Vigipol et du projet européen Arcopol. En outre, la Région soutient les investissements du CEDRE et du centre d'entraînement à la survie de l'ENSEM de St Malo et participe au financement et à l'organisation de manifestations pour sensibiliser sur les enjeux de sécurité maritime, Une convention triennale a également été conclue avec l'Institut Maritime de Prévention (IMP). (programme 242)

*Mission V – pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie :*

- Dans ses ports, la Région accompagne les délégataires dans la mise en œuvre des plans de réception et de traitement des déchets d'exploitation et des résidus de cargaison des navires. (programme 531)

*Mission XII – Autres dépenses :*

- En qualité de partie civile dans le cadre du procès relatif au naufrage du navire ERIKA, la région Bretagne a obtenu devant la Cour d'appel de Paris en date du 30 mars 2010, outre la réparation du préjudice matériel, la reconnaissance du préjudice d'atteinte à l'image ainsi que d'atteinte au patrimoine naturel (préjudice écologique). Sur la base de la convention portant exécution de l'arrêt de la Cour d'appel de Paris, signée avec la société RINA, la région Bretagne a obtenu début décembre 2011, le versement de 6.622.791, 68 euros tout en maintenant et confirmant son action devant la chambre criminelle de la Cour de cassation.
- La Région Bretagne entend par ailleurs confirmer devant la Cour de cassation, l'enjeu du préjudice écologique et d'atteinte au patrimoine naturel afin que la notion de préjudice écologique soit reconnue comme faisant partie intégrante de notre arsenal législatif et jurisprudentiel. C'est pleinement dans cette démarche que la région Bretagne a déposé plainte c/ X à la suite du naufrage du TK Bremen, soucieuse de la responsabilité qui est la sienne, dans la valorisation et la préservation du littoral breton et des espaces protégés, patrimoine commun à toutes les Bretonnes et les Bretons.

## **6) Garantir la préservation et la valorisation du patrimoine naturel et culturel maritime**

Le caractère patrimonial que revêt la biodiversité marine et côtière du littoral breton, les fonctions et services qu'elle apporte pour le bien-être de notre société et les potentiels qu'elle représente dans le domaine des biotechnologies, rendent indispensables sa préservation, qu'il s'agisse des espèces ou des habitats tels que les lieux de reproduction, et sa valorisation pour les générations futures.

Les paysages marins et côtiers occupent une place importante dans l'image de la Bretagne, dans la qualité de vie des habitants et dans leurs relations avec la mer. S'ils sont porteurs d'un ensemble de qualités, de valeurs et d'émotions, ils sont sous la dépendance directe des pratiques et des usages présents sur le littoral.

Que ce soit par les pratiques au cours de l'histoire ou l'imaginaire suscité par la mer, il existe en Bretagne un important patrimoine culturel maritime qui agit souvent auprès des populations comme un marqueur identitaire. Il ne s'agit pas d'entretenir une vision passéiste de la mer, mais de prendre conscience et de valoriser l'important patrimoine maritime breton, pour renforcer l'identité maritime des Bretons et asseoir l'ambition maritime de la Bretagne pour l'avenir.

Les actions suivantes contribuent à la réalisation de cet objectif

*Mission I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale :*

- Au titre de la politique territoriale, la Région soutient de nombreux projets de mise en valeur du patrimoine naturel et culturel maritime, qui contribuent pleinement au développement des territoires (biotechnologies marines, aménagement et mise en valeur de sites, soutien à des centres de culture scientifique maritime ...). (programme 101)

*Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité :*

- Au titre de sa politique innovation la Région soutient le plan régional Capbiotek, piloté par BDI en lien avec les CRITTs. Ce programme ayant vocation à développer les biotechnologies en Bretagne, or ces dernières sont très largement issues du domaine maritime littoral particulièrement riche en la matière. (programme 214)

*Mission VI - Pour une exemplarité environnementale :*

- Le maintien ou la restauration de la qualité de nos eaux et de nos milieux aquatiques, de la source à la mer, la vigilance de tous les instants sur les éléments constitutifs de notre richesse en matière de biodiversité, terrestre ou aquatique, la priorité donnée aux principes d'aménagement respectueux des équilibres environnementaux, la mise en valeur de éléments de patrimoine naturel sont des orientations qui guident au quotidien notre action en matière d'environnement. En cohérence avec la charte des espaces côtiers bretons, la priorité donnée à ces axes d'intervention est encore plus marquée en zone littorale, à la fois zone de grande richesse en biodiversité et zone de reproduction des espèces mais également zone aval qui concentre toutes les manifestations « visibles » des éventuels dérèglements environnementaux. Le cas des algues vertes, cas emblématique et priorité politique, nous incite à protéger notre patrimoine dès l'amont, à travers des politiques territoriales (SAGE notamment) volontaristes et ambitieuses.
- L'inscription, dans nos politiques territoriales de l'eau, d'actions de préservation de la qualité et la biodiversité de nos masses d'eaux littorales, l'action volontariste de la Région pour définir des stratégies de constitution d'Espaces Remarquables de Bretagne mettant en avant la fragilité et la richesse du milieu littoral (Sillon de Talbert par exemple), ou l'appui que la collectivité apporte au Conservatoire du Littoral pour préserver et valoriser les milieux littoraux sont les leviers d'action sur les éléments d'un patrimoine maritime à préserver et mettre en valeur.

*Mission VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines :*

- La Région accompagne les études de valorisation et les travaux concernant le des biens patrimoniaux maritimes et intégrant une démarche de valorisation. Sont concernés, cale, quai, conserverie, phares, ... Un plan d'action est par ailleurs dédié en faveur des voiliers du patrimoine et une convention triennale de partenariat avec Nautisme en Bretagne (NEB). Un soutien de l'EPCC Arc'Antique basé à Nantes, spécialisé dans le traitement des métaux et des céramiques permet d'agir en faveur de la préservation de vestiges archéologiques, notamment issus de fouilles sous-marines. Les fonds paritaires d'aide à l'acquisition et à la restauration d'œuvres pour les musées bretons (FRAM et FRAR) sont d'importants leviers en matière de dynamique muséale : 8 musées et écomusées sur 36 traitant directement de l'histoire maritime sont régulièrement bénéficiaires. La restauration de bateaux comme l'Ana Rosa à Douarnenez ou l'Hémérica à Concarneau témoignent de l'implication régionale, comme de celle de l'Etat, dans la sauvegarde de ces témoins du commerce maritime et de la pêche. L'Archéologie sous-marine en Bretagne et notamment du fait du partenariat Région - Association pour le Développement de la Recherche en Archéologie Maritime (ADRAMAR) fait partie des thèmes essentiels du patrimoine culturel maritime. Les champs de la recherche, connaissance (fouilles), de la promotion (publications, bases de données, conférences, actions pédagogiques...) sont investis de façon dynamique afin d'en faire des vecteurs actifs de valorisation du patrimoine breton. (programme 811)
- La Région soutient le Conservatoire du littoral. Ainsi les études conduites permettent grâce à des documents pédagogiques de sensibiliser à l'archéologie du littoral, de l'estran et des îlots marins, particulièrement sensibles au phénomène d'érosion. (programme 811)
- Le projet de « Rétablissement du caractère maritime du Mont Saint Michel » a pour objectif la remise en eau du mont St Michel, haut lieu patrimonial visité par plus de 3 millions de personnes par an, par le réaménagement du barrage de La Caserne, la réalisation d'ouvrages hydrauliques ainsi que l'accueil du public vers le site. (programme 812)
- L'une des orientations majeures du Schéma régional du tourisme repose par ailleurs sur la valorisation du patrimoine naturel. Celle-ci suppose sa préservation que la constitution de l'offre de tourisme nature prend en compte, tout particulièrement sur le littoral. (programme 812).

## **7) Affirmer la Bretagne en tant que grande région maritime européenne et ouverte aux Pays en développement**

La Bretagne s'inscrit pleinement dans la construction et la vie de l'Union européenne. Dès les années 70 elle a participé à la fondation de la CRPM où elle occupe toujours une place majeure. Depuis 2003, elle joue un rôle actif dans la définition d'une politique maritime intégrée à l'échelle communautaire. Cela a été motivé par l'importance du fait maritime en Bretagne et par le fait que l'Union européenne joue un rôle prépondérant en matière d'action publique en mer, que ce soit au niveau des activités, des ressources et des espaces maritimes. Par ailleurs, en termes d'attractivité il est important que la Bretagne soit reconnue à l'échelle européenne comme une grande région maritime.

La Bretagne a notamment piloté le groupe de travail AQUAMARINA sur l'émergence de politique maritime intégrée à l'échelle européenne.

Au-delà de l'Europe, l'expertise de la Région et des professionnels bretons est mobilisée pour l'appui à l'émergence d'activités participant à un développement durable des pays partenaires au Sud.

Les actions suivantes contribuent à la réalisation de cet objectif.

### *Mission II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité :*

- L'action régionale porte sur l'animation de l'évolution du secteur de la pêche et de l'aquaculture et les projets transversaux. Il s'agit principalement de s'impliquer fortement (aux côtés de l'Association des Régions de France, de la Conférence des Régions Périphériques Maritimes notamment) dans le processus de réforme de la politique commune des pêches en cours. Cela se traduit également par l'animation, le suivi et la gestion du Fonds européen pour la pêche en région avec les principaux financeurs et l'Etat, et au niveau national en lien avec l'Association des Régions de France. (programme 241)
- Outre un suivi et une animation sur l'ensemble de la politique maritime européenne, la Bretagne s'est particulièrement distinguée sur le volet social de cette politique en organisant des conférences internationales en 2007 et 2011. (programme 242)

### *Mission V – pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie :*

- Dans le but de donner une dimension européenne à l'activité maritime de la Bretagne, la stratégie portuaire régionale, adoptée à l'unanimité par l'Assemblée du Conseil régional en janvier 2010, affirme que les ports doivent être un véritable outil au service du développement économique de la Bretagne. (programme 531)
- La Région soutient par ailleurs l'inscription du port de Brest dans le réseau central du RTE-T, ainsi que l'initiative, portée par la Chambre de Commerce et d'Industrie de Brest son concessionnaire, de création d'une autoroute de la mer (Liverpool – Brest – L'exoes), qui fera l'objet d'un dépôt de candidature dans le cadre de l'appel à projets annuel au titre du programme MARCO POLO en 2012. (programme 531)

### *Mission VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines :*

- Le Conseil Régional est le chef de file du projet européen de coopération « Nautisme Espace Atlantique 2 » (NEA 2) mis en œuvre avec 23 partenaires irlandais, anglais, français, espagnols et portugais. L'objectif de ce programme, qui s'achève en 2012, est le développement durable et coordonné de l'ensemble de la filière nautique (entreprises, activités de loisirs et ports de plaisance) sur la façade atlantique. La volonté des principaux partenaires est de poursuivre et de renforcer les actions conduites dans NEA2 pour une véritable prise en compte de cette filière dans le futur programme d'actions de la Stratégie Maritime Atlantique récemment présentée à Lisbonne. (programme 812)

### *Mission IX - Pour le développement des actions européennes et internationales*

- La mer dans toutes ses dimensions est un des domaines structurants de deux des 4 programmes de coopération territoriale européenne auxquels la Bretagne est éligible : le programme France (Manche)-Angleterre et le programme transnational Espace Atlantique. A ce titre, depuis le début de la mise en œuvre de ces programmes, près de la moitié des projets dans lesquels sont impliqués les acteurs bretons sur ces deux programmes y sont liés, de même que 4 des 7 projets dans lesquels est impliquée la Région Bretagne elle-même. (programme 901)
- Au-delà de cette approche sectorielle, les programmes de coopération territoriale sont également vecteurs de la définition et de la mise en œuvre d'une politique intégrée à l'échelle des bassins maritimes concernés. Ainsi, le projet CAMIS, dont la Région co-pilote l'axe consacré au développement de la gouvernance maritime dans l'espace Manche, a pour objectif direct de développer et mettre en œuvre une stratégie maritime intégrée à cette échelle, déclinée en plan d'action. Sur l'Espace Atlantique, les instances de gouvernance du programme sont fortement impliquées dans la démarche engagée par la Commission européenne pour définir une stratégie maritime intégrée. Présentée à Lisbonne en novembre 2011, la Communication de la Commission sur cette stratégie définit 5 enjeux majeurs pour cette zone. Cette communication ouvre pour 2012 une période de

consultation, par le biais d'un Forum ouvert à l'ensemble des institutions et acteurs socio-économiques de la zone, qui permettra de définir un plan d'action à l'horizon 2013. La Conférence des Régions Périphériques Maritimes d'Europe et, en son sein, la Commission Arc Atlantique, dont la Bretagne est un membre actif, est particulièrement attentive au développement de ces travaux et s'y impliquera fortement. (programme 901)

- La dimension maritime du partenariat entre la Bretagne et le pays de Galles s'appuie prioritairement sur le développement de coopérations en matière d'énergies marines renouvelables. Les deux Régions souhaitent développer leurs collaborations à la fois au plan économique et industriel, mais également en matière d'expertise scientifique, d'implantation territoriale du développement de ces nouvelles sources d'énergie ainsi que d'accompagnement de l'évolution des formations. Elles unissent également leurs interventions sur ce domaine au sein du réseau nrg4sd et du Climate Group. (programme 901)
- Un partenariat s'est engagé avec l'Etat de Rio au Brésil centré sur l'économie de la mer dans toutes ses composantes : filière pêche (construction et réparation navale, formation aux métiers de la mer, mise en marché), filière du nautisme et notamment organisation de grands événements nautiques (perspectives des Jeux olympiques 2016), sécurité et sûreté maritime. (programme 901)
- La Région Bretagne a signé des accords de coopération décentralisée à Madagascar (2007) et en Haïti (en 2011). Elle conduit avec les territoires partenaires des programmes d'envergure d'appui au développement et à la structuration des activités de la pêche et des cultures marines. L'engagement régional est renforcé par l'implication de partenaires bretons. Ainsi, les Comités régionaux de la conchyliculture de Bretagne se sont impliqués dans la mise en place d'une filière ostréicole en région Anosy à Madagascar. De même, le lycée professionnel maritime d'Etel s'est engagé dans l'appui à la création d'une filière « formation maritime » dans le Département de la Grand'Anse en Haïti. (programme 901)

## > Budget consolidé de la politique « mer »

Compte tenu des limites et hypothèses explicitées en début de document, l'effort global de la Région pour l'action en faveur de la mer est estimé à près de 80 millions d'euros. Ce montant comprend :

- les budgets mobilisés par la région en tant que maître d'ouvrage ou en soutien financier à des maîtres d'ouvrage extérieurs
- tout ou partie des cotisations à des organismes tels que l'AGLIA ou BDI
- l'effort humain interne à la Région estimé à 137 ETP.

En revanche, il n'intègre que de façon marginale les dépenses prévues pour le projet de développement du Port de Brest (134 M€), qui s'échelonnent principalement à partir de 2013, après achèvement des études.

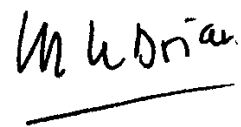
Le tableau suivant détaille par mission l'estimation du budget consacré à l'action en faveur de la mer.

	AP	AE	Total des crédits
I - Pour un aménagement équilibré, garant de la solidarité territoriale	5 220 000 €	400 000 €	5 620 000 €
II - Pour une économie dynamique au service de filières fortes et créatrice d'un emploi de qualité	7 400 000 €	9 800 000 €	17 200 000 €
III - Pour une formation tout au long de la vie permettant la sécurisation des parcours professionnels	- €	5 400 000 €	5 400 000 €
IV - Pour une éducation de qualité, ouverte sur la recherche et sur le monde	5 400 000 €	1 600 000 €	7 000 000 €
V - Pour des transports efficaces au service des personnes et de l'économie	20 000 000 €	900 000 €	20 900 000 €
VI - Pour une exemplarité environnementale	3 300 000 €	3 600 000 €	6 900 000 €
VII - Pour une politique culturelle et sportive au service de tous	- €	200 000 €	200 000 €
VIII - Pour une nouvelle ambition pour le tourisme et la valorisation des patrimoines	6 800 000 €	2 800 000 €	9 600 000 €
IX - Pour le développement des actions européennes et internationales	- €	300 000 €	300 000 €
X - Relations avec les citoyens	- €	1 600 000 €	1 600 000 €
XI - Fonds de gestion des crédits européens	n.a	n.a	n.a
XII - Autres dépenses	- €	5 300 000 €	5 300 000 €
<b>TOTAL</b>	<b>48 120 000 €</b>	<b>31 900 000 €</b>	<b>80 020 000 €</b>

---

**En conclusion, je vous propose de prendre acte du rapport de présentation de l'action régionale en faveur de la stratégie maritime.**

Le Président,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'J. Y. Le Drian', written in a cursive style. Below the signature is a horizontal line.

Jean-Yves LE DRIAN